

08 AVR. 2022

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 29 mars 2022 (convocation du 16 mars 2022)**

Aujourd'hui vingt neuf mars deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à Mme Béatrice de FRANÇOIS.

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/02/05F

FRAIS DE RECEPTION – DOTATION 2022

Au titre du budget 2022 du service public administratif de la fourrière automobile, est prévu à l'article 6257, 1 200 € de frais de réception qui peuvent être utilisés par le directeur de la fourrière.

Dans un souci de parfaite transparence, les frais engagés sont communiqués une fois par an au conseil d'administration, lesquels, à la date de rédaction de la délibération sont joints à la présente, ceux constatés sur la totalité de l'année seront communiqués avec la présentation du compte administratif 2021.

Il est rappelé que les sommes non consommées sont annulées.

Aussi, vous-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser le directeur de la fourrière à utiliser la dotation de 1 200 € au titre de l'exercice 2022 pour les frais de réception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 mars 2022

Pour expédition conforme

Le Président


Christophe DUPRAT